

ment un gouvernement qui nous emploie, et de le combattre. J'ai établi une distinction marquée sur ce point, sans considération pour le parti au pouvoir. Si un employé public dénonce publiquement le gouvernement qui l'emploie, je considère cela comme une insubordination qui doit entraîner sa démission de charge. Il était pénible d'approuver la démission de M. Wade, qui a été placé ici sur ma propre demande et dont j'ai conseillé l'avancement, la promotion. Il m'était excessivement pénible d'apprendre qu'il avait suivi une conduite qui rendait impossible son maintien en charge, et il fut démis. C'est une pratique qui est suivie en Angleterre aussi bien que dans ce pays, quel que soit le parti au pouvoir. Je puis dire qu'un des collègues des honorables membres de la gauche a compris la chose de cette manière, car il m'est arrivé d'avoir entre les mains une lettre envoyée par le ministre de la milice, un prédécesseur de l'honorable député de Halifax (M. Jones), à un employé subordonné. Voici comment se lit cette lettre :

5 février 1874.

Cher monsieur, — Je dois vous informer que le gouvernement s'attend à ce que chaque homme qu'il emploie vote pour ses partisans. Ainsi donc je désire que vous vous rendiez aux mines de Sydney et enregistriez votre vote pour M. W. L. McKay.

"Votre, etc.,
"WILLIAM ROSS,
"Ministre de la Milice."

Voilà la politique que suivaient les honorables membres de la gauche lorsqu'ils étaient au pouvoir.

M. JONES : Si j'ai me rappelle bien, j'ai démontré que cette lettre était forgée.

M. WHITE (Cardwell) : Pas celle-là ; la lettre de M. Vail.

M. JONES : Je parle de mémoire, mais je crois que cela a été le sujet d'une discussion en Chambre, subséquentement à la date mentionnée, et M. Ross dénonça cette lettre comme étant forgée, et dit qu'il ne l'avait jamais écrite.

Sir CHARLES TUPPER : Je ne pense pas. Dans tous les cas je crois que le principe que j'ai émis a été reconnu par tous les partis dans le pays.

M. POPE : L'honorable député se trompe considérablement quant à ce qui regarde les employés du chemin de fer Intercolonial. Je connais des endroits où les employés sont au nombre de 100, mais sur ce nombre quatorze à peine ont voté pour nos candidats. Il y a eu de grands efforts de faits et les candidats de l'opposition ont certainement obtenu la majorité parmi ces employés. Ces messieurs n'ont pas hésité à soumettre leurs réclamations à ces électeurs. Voici une circulaire envoyée par un des partisans des honorables membres de la gauche, et distribuée parmi les employés de l'Intercolonial :

Nous avons appris que vous avez l'intention de voter pour le candidat ministériel, dans votre comté, le 23 courant.

Nous croyons de notre devoir de vous mettre sur vos gardes contre une telle détermination, car on vous informe que le futur gouvernement Blake mettra à la porte tous les employés qui auront été hostiles.

Ainsi donc, si vous ne voulez pas voter pour le candidat de l'opposition, et que vous soyez obligé de voter, il y a encore un moyen de sauver votre position sans vous compromettre, c'est en faisant une croix vis-à-vis le nom de chacun des candidats.

De cette manière, vous n'éveillerez pas les soupçons de vos chefs et vous ne serez pas exposé à perdre votre place, car, soyez-en certain, le gouvernement va tomber.

M. DAVIES : De qui vient cela ?

M. POPE : C'est une circulaire qui fut distribuée parmi les employés.

M. DAVIES : Par qui est-elle signée ?

M. POPE : Elle n'est pas signée. Voilà les moyens employés par les honorables messieurs de la gauche pour s'assurer les votes des employés du chemin de fer Intercolonial, et ils en ont eu une bonne majorité. Je crois que mon honorable ami d'Halifax (M. Jones) a eu quelque chose à faire dans la manière de convaincre les employés

Sir CHARLES TUPPER

qu'ils allaient être placés sous l'autorité des messieurs de la gauche. Je pense qu'il a eu beaucoup à faire là-dedans. Maintenant, l'homme qui a écrit cette circulaire était un ancien membre du parlement ; il occupe une haute position, et cette lettre fut distribuée aux employés.

M. JONES : L'honorable ministre parle encore du chemin de fer Intercolonial ; je vais donner un exemple. En 1878, après les élections, je me rendis à Ottawa pour me consulter avec mes collègues au sujet de notre retraite, après que le pays eut prononcé un verdict contre nous. L'honorable député de Cumberland, aujourd'hui le ministre des finances, s'en allait à Halifax, et des ordres du chef du département à Moncton, au département à Halifax—c'était avant que le gouvernement dont j'étais membre eut résigné—à l'effet de préparer une réception au héros conquérant de Cumberland. Il était accompagné par d'autres membres des comtés adjacents, et le département de l'Intercolonial fut décoré et illuminé par les employés qui tenaient leur position de l'administration dont j'étais membre. J'ai vu une exposition plus indécente—l'expression est parlementaire, je crois, dans cette occasion—de sentiments politiques, de la part d'hommes qui avaient été laissés à leur place par le gouvernement auquel j'appartenais, bien qu'ils fussent des Tories et des conservateurs nommés par l'administration précédente ; jamais preuve plus grande d'ingratitude ne fut donnée que dans cette occasion par les employés de l'Intercolonial ; et depuis lors jusqu'aujourd'hui il a toujours régné une certaine hostilité entre les employés de ce département, de même que des départements publics à Halifax, et le parti libéral. Je regrette que l'honorable ministre des finances ait pris une telle attitude. J'ai toujours défendu le principe que tant qu'un électeur a le droit de vote, il doit exercer ce droit librement, mais il ne peut l'exercer d'une manière offensante pour un parti ou l'autre, car il n'est pas l'employé du public, mais du pays qui le paie ; et si la doctrine exposée par l'honorable ministre vient à être comprise, il se fera un mouvement dans le but de mettre les employés civils dans une position où ils ne seront pas tentés de travailler pour un parti ou un autre. L'honorable ministre doit se rappeler que la moitié, et peut-être un plus grand nombre des shérifs de la Nouvelle-Ecosse aujourd'hui sont des partisans actifs contre l'administration locale, et peut-être citer un seul cas où le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ait renvoyé un de ces employés pour ces raisons ? Je me rappelle une scène qui a eu lieu, l'autre jour, dans le comté de Shelburne, dans le cours d'une contestation d'élection ; un des candidats, M. McKay, a été si publiquement insulté qu'il a failli en résulter une rixe. Néanmoins le gouvernement local n'a pas démis cet employé, bien que sa conduite ait été outrageante. Je suis donc peiné que le ministre des finances ait dit des choses qu'il regrettera dans un moment plus calme.

M. TUPPER (Pictou) : Mon honorable ami d'Halifax semble croire que les membres de cette Chambre ont le peu de mémoire dont il a fait preuve dès le commencement de la session. Je suis étonné de la hardiesse avec laquelle l'honorable député a répété ses déclarations relativement à l'expression de ses idées, de son opinion sur les droits des employés civils pour ce qui concerne les employés de l'Intercolonial ou de tout autre département. Il a réitéré ce que j'ai répété il n'y a pas longtemps en citant un de ses propres discours dans lequel il voulait convaincre ses auditeurs qu'il mettrait à exécution les menaces qu'il faisait. Il parlait alors comme coadjuteur du ministre de la justice, M. Ross, dont on a cité une lettre ce soir.

M. JONES : Ce n'était pas du tout une lettre de lui.

M. TUPPER (Pictou) : L'honorable député a prétendu que cette lettre était forgée, mais il est étrange que les mêmes idées contenues dans cette lettre aient été exprimées par l'honorable député lui-même, la même année. La lettre était datée du mois de février, 1874 ; et, chose assez